

Rapport d'activité 2024



Sommaire

**Les temps forts
de l'année**

p. 3

Les chiffres-clés

p. 4

**La collecte
des droits**

p. 5

**La rémunération
des artistes**

p. 7

La gouvernance

p. 11

Les temps forts de l'année

Les artistes face à l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) générative s'est imposée comme un sujet central en 2024. Son application massive dans le champ de la création artistique a soulevé débats, inquiétudes et mobilisations. En octobre 2024, l'enquête menée par l'Adami a révélé que les artistes ont été particulièrement impactés par l'IA générative: elle exploite leurs créations, textes, musiques, voix et corps, pour se nourrir et produire des «œuvres» synthétiques. Cette situation suscite des interrogations quant au respect de l'autorisation des artistes pour l'exploitation de leurs interprétations. Elle exige un cadre garantissant une rémunération juste et pérenne en échange de cette nouvelle exploitation de leur travail.

Face à ces bouleversements technologiques, 34 552 auteurs et artistes ont signé en février 2025 une tribune initiée par l'ADAGP, l'Adami, la Sacem, la Scam, la SGDL et la Spedidam. Cette démarche vise à interpeller les participants au 3^e Sommet mondial de l'intelligence artificielle quant à la nécessité de respecter les droits des artistes face aux défis posés par l'IA.

Création de LaFA: une alliance pour l'audiovisuel français

Les groupes audiovisuels France Télévisions, M6 et TF1, ainsi que plusieurs organisations et syndicats du secteur, dont l'Adami, ont créé LaFA, la filière audiovisuelle. Son objectif est d'assurer la pérennité du modèle de l'audiovisuel français, de favoriser son adaptation aux évolutions du secteur et de promouvoir l'exception culturelle française. Elle ambitionne de défendre un audiovisuel français diversifié, innovant et compétitif face aux défis technologiques et économiques actuels. LaFA produira des analyses sur les enjeux économiques et culturels du secteur, avec une première étude prévue au printemps 2025.

Un accord qui fait date

La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, et l'Adami ont conclu au mois de mai 2024, un accord visant à mutualiser leurs bases de données et leurs outils de répartition des droits

de rémunération pour la copie privée et la rémunération équitable. Ce projet vise à améliorer l'efficacité et la répartition des droits de leurs membres en répondant aux enjeux technologiques et aux attentes des autorités de contrôle. Une étude évaluera sa mise en œuvre, ses coûts et ses bénéfices. Chaque société conservera son indépendance en matière de gouvernance et de gestion financière.

Une juste rémunération sur le streaming audiovisuel, proportionnelle au succès de l'œuvre

À la veille du 77^e Festival de Cannes et 6 mois après la grève des actrices et acteurs américains, 7 000 artistes-interprètes demandent l'application de l'ordonnance du 12 mai 2021, qui garantit une plus juste rémunération des artistes-interprètes pour les œuvres diffusées en streaming. Trois ans plus tard, la loi n'est toujours pas appliquée. Les artistes continuent de participer à des films et séries sans percevoir de rémunération proportionnelle au succès des œuvres. À la suite de cette tribune des premiers contacts ont été noués avec les plateformes de streaming audiovisuel mais un accord est encore loin d'être trouvé.

Une direction renouvelée

Le Conseil d'administration a nommé **Elizabeth Le Hot** directrice générale et gérante de l'Adami. Personnalité bien connue du monde culturel, **Elizabeth Le Hot** a plus de 14 ans d'expérience dans la gestion publique et culturelle. Elle a piloté des projets clés au Centre national du cinéma et au ministère de la Culture, dirigé une start-up de NFT culturels, et travaillé sur l'intelligence artificielle. Elle rejoint l'Adami pour relever de nouveaux défis et garantir l'avenir des droits et des rémunérations des artistes-interprètes.

«Première femme nommée au poste de directrice générale gérante de l'Adami, ses valeurs, ses qualités humaines, son sens éminent du politique et son expertise solide aussi bien dans le domaine du sonore que dans celui de l'audiovisuel, font de son arrivée à l'Adami, une opportunité exceptionnelle pour la défense des artistes-interprètes.»

Anne Bouvier, présidente du Conseil d'administration



Les chiffres clés

La collecte des droits

91,7

millions d'euros collectés

La rémunération des artistes

68

millions d'euros directement répartis à **121 758** artistes

12,7

millions d'euros consacrés à l'action artistique et culturelle :

→ **1 228** projets artistiques, opérations et partenariats
→ **6 155** artistes aidés

Une organisation au service des artistes

49 581

artistes associés au 31 décembre 2024

→ **2 533** artistes ont choisi de rejoindre l'Adami en 2024 pour bénéficier de ses services dédiés.

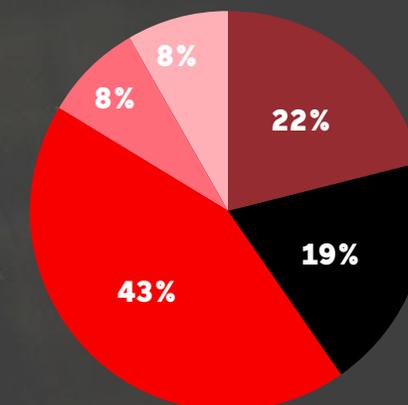
Des artistes satisfaits de nos services

90%

des artistes ayant engagé une démarche ou contacté nos services à partir de leur espace personnel en ligne sont satisfaits*
*enquêtes réalisées du 01/01 au 31/12/2024

La collecte des droits

Perceptions 2024



■ Copie privée audiovisuelle ■ Droits exclusifs
 ■ Copie privée sonore ■ Droits internationaux
 ■ Rémunération équitable

Principales sources de rémunération des artistes, les droits gérés en licences légales (rémunération pour copie privée collectée par Copie France et rémunération équitable collectée par la SPRE), représentent **84%** des sommes perçues.

L'Adami a collecté près de 92 millions d'euros en 2024

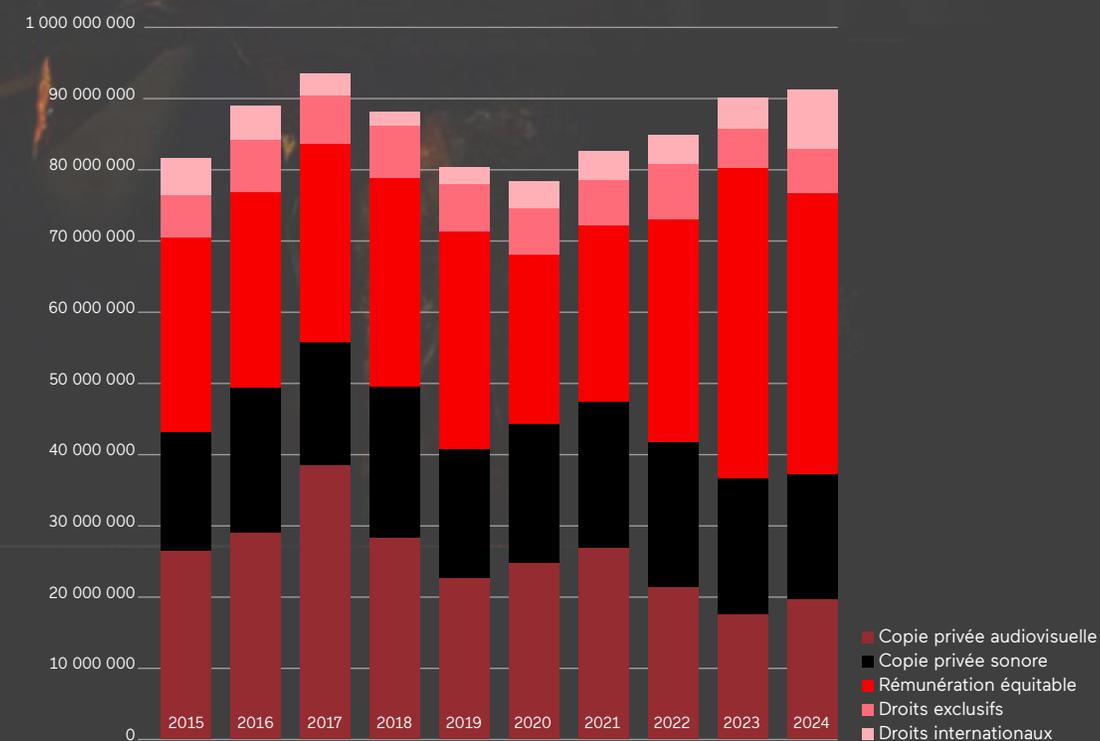
Droits collectés en euros	2023	2024	variation
Copie privée audiovisuelle	17 562 839	19 714 839	12,25%
Copie privée sonore	19 114 974	17 540 407	-8,24%
Rémunération équitable	43 807 611	39 762 287	-9,23%
Droits exclusifs	5 577 766	7 456 527	33,68%
Droits internationaux	4 423 059	17 247 540	63,86%
Total	90 486 249	91 721 599	1,37%

Si la rémunération pour copie privée audiovisuelle a progressé de 12%, celles liées à la musique affichent une baisse de 8% pour la copie privée sonore et de 9% pour la rémunération équitable. Cette diminution s'explique par un règlement exceptionnel perçu en 2023 de la part de la Spedidam, impactant la comparaison avec 2024.

En effet, la Spedidam et l'Adami ont signé en 2023 un avenant actant dorénavant le principe de versement mutuel des sommes dues à leurs titulaires de droits respectifs. Cet accord a entraîné en 2023 un versement significatif de la Spedidam vers l'Adami couvrant les droits de 2017 à 2022.

De fait, à périmètre constant, la copie privée sonore enregistre en réalité une hausse de plus de **12%**, tandis que la rémunération équitable progresse de plus de **6%** en 2024.

Les droits collectés par catégories (en euros)



La rémunération pour copie privée

93% de la collecte est réalisée sur 4 supports :

Appareils assujettis :



72%
Téléphone mobile
multimédia



10%
Tablette média



7%
Box, décodeurs,
service NPVR



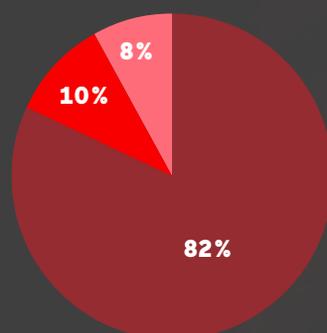
4%
Clé USB



7%
Autres supports
(carte mémoire,
disque dur et DV data)

Les droits exclusifs

Les artistes-interprètes reçoivent des rémunérations complémentaires en contrepartie de la cession de leurs droits aux producteurs audiovisuels ou cinématographiques pour l'exploitation de leurs prestations artistiques.



■ Rémunération de l'audiovisuel
■ Rémunération du cinéma
■ Autres droits

Rémunération de l'audiovisuel

La convention collective télévision prévoit des rémunérations complémentaires dues aux artistes-interprètes pour les exploitations secondaires de leurs prestations audiovisuelles en France et à l'étranger. L'Adami gère directement ces rémunérations confiées par plus d'une centaine de sociétés de productions audiovisuelles françaises.

Rémunération du cinéma

L'Adami gère les rémunérations complémentaires dont bénéficient les artistes qui ont participé à des films amortis produits en France.

Autres accords

L'Adami perçoit et répartit aux artistes-interprètes des rémunérations complémentaires que ni les contrats d'engagement des artistes, ni les conventions collectives ne prévoient.

Garantie de rémunération minimale pour le streaming

Ce nouvel accord signé en mai 2022 garantit une rémunération minimale aux artistes-interprètes principaux pour l'exploitation de leurs titres sur les plateformes de streaming. Cet accord prévoit également une rémunération complémentaire versée aux artistes-interprètes non principaux pour chaque seuil de certification franchi (Argent, Or, Platine). Le paiement de cette rémunération a été confié à l'Adami.

La rémunération équitable

Secteurs de collecte :



La collecte par secteurs est identique à celle de l'année passée. La collecte en provenance des lieux sonorisés provient de la hausse des concerts, bals, séances dansantes occasionnels... et des encaissements exceptionnels des jeux olympiques.

Les droits internationaux

48 accords, 5 continents, 34 pays

L'Adami a signé **48** accords de représentation avec des organismes de gestion collective dans **34** pays. Ces accords ont permis de collecter les droits internationaux des artistes membres associés de l'Adami, pour un montant total qui atteint plus de **7,2 millions** d'euros.

12 OGC situés dans 10 pays européens représentent plus de 92% des droits perçus : *PLAYRIGHT (Belgique), NUOVO IMAIE (Italie), AIE et AISGE (Espagne), NORMA et SENA (Pays-Bas), SWISSPERFORM (Suisse), PPL (Royaume-Uni), GRAMEX (Danemark), GVL (Allemagne), LSG (Autriche) et STOART (Pologne).* À noter la société canadienne MROC a cessé son activité fin 2024.

ABRAMUS (Brésil)	EJI (Hongrie)	PI (Serbie)
ACTRA PRS (Canada)	FILMEX (Danemark)	PPL (Royaume-Uni)
ACTORES (Colombie)	FKMP (Corée du Sud)	RAAP (Irlande)
AGATA (Lituanie)	GDA (Portugal)	SAG (États-Unis)
AIE (Espagne)	GRAMEX (Danemark)	SAGAI (Argentine)
AIPA (Slovénie)	GRAMEX (Finlande)	SAMI (Suède)
AISGE (Espagne)	GRAMO (Norvège)	SAMPRA (Afrique du Sud)
AMANAT (Kazakhstan)	GVL (Allemagne)	SENA (Pays-Bas)
ARTISTI (Canada)	HUZIP (Croatie)	SOUNDEXCHANGE (États-Unis)
ARTISTI 7607 (Italie)	ISTRIGHT (Italie)	STOART (Pologne)
BECS (Royaume-Uni)	LAIPA (Lettonie)	SAWP (Pologne)
CPRA (Japon)	LSG (Autriche)	SWISSPERFORM (Suisse)
CREDIDAM (Roumanie)	NORMA (Pays-Bas)	UBC (Brésil)
DIONYSOS (Grèce)	NUOVO IMAIE (Italie)	VDFS (Autriche)
EEL (Estonie)	PLAYRIGHT (Belgique)	VOIS (Russie)*

*Accord suspendu

La rémunération des artistes

Les rémunérations réparties directement aux artistes en 2024

Droits nets répartis aux artistes (en euros)	2023	2024	variation
Copie privée audiovisuelle	14 823 334	11 891 851	-20%
Copie privée sonore	13 645 986	19 754 736	45%
Rémunération équitable	18 492 867	24 804 841	34%
Droits exclusifs et autres	3 530 856	5 518 996	56%
Droits internationaux	4 485 697	3 846 417	-14%
Avoir sur frais de gestion	3 922 681	2 174 812	-45%
Total	58 901 421	67 991 653	15,43%

Hormis la copie privée audiovisuelle et les droits internationaux, l'ensemble des rémunérations créditées enregistre une belle progression. Celle-ci est due principalement à la répartition des sommes versées par la Spedidam et aux délais de répartition de la rémunération pour copie privée qui ont été réduits à 12 mois.

Les artistes et leurs enregistrements

121 758

artistes crédités

→ 42 709 artistes pour la musique
→ 56 461 artistes pour l'audiovisuel

145 124

enregistrements sonores et audiovisuels valorisés

17 891

artistes associés de l'Adami ont perçu des droits pour l'exploitation de leur travail enregistré à l'étranger.

36 889

artistes membres d'un organisme de gestion collective étranger ont perçu des droits de l'Adami pour la diffusion de leurs enregistrements en France.



Les bases de données internationales

L'Adami est membre du SCAPR, un réseau mondial d'organismes de gestion collective dont l'objectif est de faciliter la circulation des droits des artistes-interprètes. Deux bases de données internationales cogérées par l'Adami et ses homologues étrangers membres du SCAPR permettent d'identifier les artistes et leurs enregistrements/diffusions dans le monde entier.

Contribution de l'Adami en 2024 :

→ **Base des enregistrements et des diffusions: VRDB (Virtual recordings database)**

504 000 enregistrements sonores et audiovisuels enregistrés ou mis à jour
307 000 diffusions identifiées

→ **Base des artistes: IPD (International Performers Database)**

60 872 intégrations ou mise à jour

La solidarité de la profession: Droit au cœur

L'**entraide sociale** est destinée aux artistes-interprètes confrontés à un accident de la vie qui se caractérise par une rupture brutale des ressources financières ou par la survenance de charges exceptionnelles et imprévisibles.

Le fonds de solidarité *Droit au cœur* a permis à **113** artistes de bénéficier d'une aide sociale, pour un montant total de **235 300** euros, au cours de l'année 2024.

Le soutien financier aux projets artistiques

12,7

millions d'euros

1 228

projets soutenus

L'objectif principal de la politique d'action artistique et culturelle menée par l'Adami est de soutenir l'emploi, le développement de carrière, la promotion et la formation des artistes-interprètes professionnels.

Grâce à des programmes conçus pour apporter un soutien direct aux artistes, l'Adami a pu financer leurs projets artistiques à toutes les étapes de leur avancement.

En 2024, un total de **5 444 017 €** d'aides simplifiées a été distribué directement aux structures de spectacle sur la base de critères objectifs. Ce montant a permis de soutenir **704** projets de création et de diffusion de spectacles et de premières parties musicales.

Parallèlement, **4 526 313 €** d'aides ont été accordés par les commissions artistiques composées d'artistes, à **439** projets portés par des artistes.

Il faut noter, que depuis 2020, les montants alloués à cette rémunération indirecte des artistes sont impactés par l'arrêt RAAP qui menace la pérennité du financement des actions artistiques et culturelles assuré par les organismes de gestion collective de droits voisins.

Les bourses accordées aux artistes dans le cadre des programmes Adami Déclencheur Théâtre et Audiovisuel peinent à aboutir à la création puis à la diffusion des projets. Ce constat illustre les difficultés croissantes à concrétiser un projet artistique face à la baisse des financements publics et privés.



La rémunération des artistes

1 181

aides parmi lesquelles:

- **704** aides simplifiées pour soutenir l'emploi dans le spectacle
- **439** projets aidés dont 36 au titre de l'intérêt général
- **16** partenariats avec des organismes de formation
- **14** bourses directes
- **8** syndicats soutenus

47

événements initiés ou accompagnés par l'Adami:

- **13** partenariats avec des festivals de spectacle vivant
- **10** avec des festivals audiovisuels
- **9** rendez-vous pour accompagner les artistes bénéficiaires des aides dans leur développement professionnel: ateliers, formations, séances de pitches...
- **6** partenariats mis en place pour soutenir des artistes peu exposés: Kourtrajmé, Rappeuses en liberté, la Prez, MaMA, Midem, Transcendance
- **6** opérations Talents produites par l'Adami: Art et technologie, Théâtre, Théâtre au festival d'Avignon, Classique et Jazz.
Avec une mention spéciale pour les Talents Adami cinéma qui ont fêté leurs 30 ans à travers la création d'une mini-série réunissant 16 comédiennes comédiens devant la caméra de 4 réalisatrices.
- **2** opérations co-produites avec Radio France pour décloisonner les genres: Session Unik et Hip Hop symphonique
- La Nuit des Artistes où **27** artistes sur scène ont célébré les **4** artistes lauréats de cette seconde édition:
 - **Guillaume Diop** a reçu le prix «Artiste de l'année»;
 - **Agnès Jaoui** celui de «Vie d'artiste»;
 - **Suzanne Jouannet** «Artiste à suivre»;
 - **Sting** a été consacré «The Artist».

Projets aidés en 2024

	Montants engagés (en €)	Nombre de projets
Création	7 419 816	643
Adami Déclencheur audiovisuel	298 993	36
Adami Déclencheur théâtre	562 100	60
Aide à l'enregistrement musical et son image	400 400	36
Aide à l'enregistrement musical, son image et sa promotion	763 650	64
Aide au spectacle vivant	3 369 944	338
Bonus Adami	17 350	35
Bourse Première Fois	226 000	46
Bourses Contenus Numériques	60 150	15
Intérêt général	512 000	2
Projet musical global	80 000	2
Spectacle vivant	418 501	4
Talents Adami	710 727	5
Diffusion	4 019 766	461
Adami Déclencheur audiovisuel	31 880	4
Adami Déclencheur théâtre	127 600	12
Aide à la promotion	449 190	75
Aide au spectacle vivant	1 424 558	244
Aide aux premières parties musique	187 664	59
Bonus Adami	2 900	6
Festival	721 580	23
Intérêt général	677 200	28
Organisme syndical	343 000	8
Spectacle vivant	11 469	1
Talents Adami	42 724	1
Éducation artistique et culturelle	781 751	81
Adami Déclencheur théâtre	72 400	8
Aide à la promotion	5 000	1
Aide à l'enregistrement musical et son image	10 500	1
Aide à l'enregistrement musical, son image et sa promotion	22 000	1
Aide au spectacle vivant	461 851	63
Bourse Première Fois	5 000	1
Intérêt général	205 000	6
Formation	458 156	43
Action Pépinière	13 762	9
Aide à la formation	54 114	3
Bourse Compagnonnage	73 480	7
Bourse Inspiration	23 300	6
Bourse Nouveaux Horizons	5 000	1
Bourses indirectes partenariat formation	281 500	16
Intérêt général	7 000	1
Total général	12 679 489	1 228

La rémunération des artistes

6 155

artistes aidés:

- **5 147** au travers des aides simplifiées aux structures
- **416** artistes porteurs de leur projet, via les aides accordées par les commissions
- **188** artistes accompagnés par les opérations et les coproductions Adami
- **170** dans le cadre des partenariats
- **153** bourses attribuées par le biais des organismes de formation partenaires
- **81** artistes via les actions de la Pépinière

La gouvernance

Mars 2025

Le conseil d'administration

→ Artistes dramatiques:

Véronique Ataly, Anne Bouvier, Nathalie Boyer, Didier Brice, Anne Dos Santos, François Dunoyer, Pierre Forest, Dominique Frot, Sam Karmann, Olivier Sitruk, Valérie Vogt

→ Artistes de variétés, jazz et musiques actuelles:

Leslie Bourdin, Jil Caplan, André Ceccarelli, Jessie Chaton, Dorothée Hannequin, Karim Kacel, Annabelle Mouloudji, Laurent de Wilde

→ Artistes lyriques:

Thomas Dolié, Anne-Sophie Duprels

→ Artistes musiciens classiques et/ou chefs d'orchestre:

Annelise Clément, Karine Crocquenoy

→ Artiste chorégraphique:

Isabelle Gonzalez

Le comité exécutif

Anne Bouvier, présidente du conseil d'administration
Annelise Clément, vice-présidente du conseil d'administration
Karim Kacel, administrateur en charge de l'action artistique et culturelle

Dorothée Hannequin, présidente de la commission relation artistes

Valérie Vogt, présidente de la commission de la perception et de la répartition

Sam Karmann, président de la commission des affaires internationales

Laurent de Wilde, président de la commission des finances et du budget

Le comité de surveillance

Dick Annegarn, Valérie Ekoumè, Jacqueline Guénin, Olivia Lancelot (présidente), **Sylvain Morizet, Chloé Robineau (Robi)**

Le comité de déontologie

Anne-Elisabeth Crédeville, magistrat honoraire et vice-présidente du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), **Christian Phéline**, ancien président de l'Hadopi et **Pierre-François Racine**, ancien Président du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), président du comité de déontologie.

5 commissions statutaires

Les commissions de la Perception et de la répartition, des Affaires internationales, de la Relation artistes sont composées chacune de 6 administrateurs. La commission des Finances et du budget est composée de 7 administrateurs. La commission Droit au cœur est composée du vice-président, de 2 administrateurs et d'1 artiste associé.

2 commissions artistiques

Commission artistique théâtre, audiovisuel et danse

→ Artistes dramatiques: **Véronique Ataly, Benjamin Boyer, François Clavier, Jean Paul Comart, Anne Dos Santos, Christine Gagnepain, Benjamin Gauthier, François Nambot, Andrew Rugasira Tumwine, Sarah Jane Sauvegrain, Laurena Thellier**
 → Artistes chorégraphiques: **Isabelle Gonzalez, Juliette Roudet, Florent Schwartz**

Commission artistique musique

→ Musiques actuelles: **Jean-Noël Scherrer, Leslie Bourdin, Frédérique Dastrevigne, Olivier Garnier, Emilie Hanak, Sarah Maisonobe, Jonathan Morali**
 → Musiques classique, baroque, lyrique ou contemporaine: **Karine Crocquenoy, Anne Cécile Cuniot, Thomas Dolie, David Hurpeau**
 → Musiques jazz: **Cédric Hanriot, Paul Jarret, Leila Renault**

Le comité de direction

Directrice générale-gérante: **Elizabeth Le Hot**
 Secrétaire générale: **Paule Poujol-Robert**
 Directrice des affaires juridiques et internationales: **Carole Guernalec**
 Directrice de la perception, de la répartition et des études: **Claire Czerniak**
 Directeur du patrimoine et des systèmes d'information: **Thierry Auda**
 Directrice de l'accompagnement et du soutien aux artistes et aux projets: **Mathilde Carmet**
 Directeur de la stratégie et des relations extérieures: **Benjamin Sauzay**
 Responsable des ressources humaines: **Hélène de Marignan**

Directeur de la publication :

Benjamin Sauzay

Coordination et iconographie :

Émilie Vetter

Conception graphique & réalisation :

agence Drôles d'oiseaux

L'Adami remercie tous les artistes, les compagnies et les photographes pour leur participation à l'illustration de ce document.

Couverture: **Tristan Pellegrino, Liza Alegria Ndikita,**

Sam Chemoul Talents Adami Cinéma 2024 –

Les noyaux sans cerises de Vanessa Guide

© Thomas Bartel

P 2: **Angélique Kidjo, Yael Naïm Soirée des 10 ans**

Session Unik © Thomas Bartel

P 3: **Sophye Soliveau Soirée des 10 ans Session**

Unik © Thomas Bartel

P 4: **Najim Ziani, Gabrielle Giraud, Chakib Boudiab,**

Ayşe Kargili, Emna Kallal, Kevin Perrot, Emma Bojan

Talents Adami Théâtre 2024 – Stand Up – Festival

d'Automne/Théâtre du Rond-Point © Yohanne

Lamoulère – Tendance Floue

P 5: **Iris Scialom Talents Adami Classique 2024 –**
Bal Blomet © Thomas Bartel

P 6: **Compagnie Volt Experience Nuit des Artistes**
2024 © Thomas Lee Smith

P 7: **Jeanne Added, Laurent Bardainne Soirée**
des 10 ans Session Unik © Thomas Bartel

P 8: **Isma Kebe, Blaise Afonso, Tom Menanteau**
Talents Adami Cinéma 2023 – Lecture festival

Séries Mania 2024 © Naidra Ayadi - *Séries Mania*

P 9: **Suzanne Jouannet Artiste à suivre Nuit**
des Artistes 2024 © Thomas Lee Smith

P10: **Cheyenne Janas, Furies Soirée Metal,**
MaMA 2024 © Thomas Bartel

P11: **Josman, Issam Krimi, Dylan Corlay, the Ice**

Kream Band, l'Orchestre Philharmonique de Radio
France Hip Hop Symphonique #9 © Florent Drillon

P12: **Héloïse Janjaud Talents Adami Cinéma 2024 –**
Capharnaümia de Sarah Stern © Thomas Bartel

14 – 16 rue Ballu, 75311 Paris cedex 09, France

R.C.S. Paris D 784412900 – Société civile

à capital variable

SIRET 78441290000085 | APE 9002Z

adami.fr